**Amicale des Plaisanciers de Saint Brévin Mindin**

Cadre réservé à l’organisateur

N° d’inscription :

N° de place(s) :

Maison de l’Estuaire - Place Bougainville

44250 SAINT BREVIN LES PINS

Tél : 02 40 27 15 08

Port : 06 19 28 67 91

Mail : amicaledesplaisanciers@sfr.fr

Site Internet : www.apsbm.fr

 **VIDE GRENIER de la Fête de la Mer**

**Dimanche 14 juillet 2019**

Place Bougainville à Mindin **– Saint Brévin les Pins**

Ce vide grenier est ouvert aux particuliers et aux professionnels, il permettra la vente ou l’échange de tous les objets anciens (pas de copies, ni d’objets neufs).

Les exposants pourront s’installer à partir de 7h00 du matin sur les emplacements délimités au sol. Ces emplacements ne sont pas couverts. Ils sont proposés au prix de **15,00€** les **4 mètres** linéaires. Un café et un croissant seront offerts par inscription.

**A partir de 9h00, plus aucun véhicule ne devra stationner sur le vide grenier et devra donc être déplacé en dehors.**

Toute demande de réservation doit être accompagnée du règlement (**chèque à l’ordre de l’Amicale des Plaisanciers**), et d’une **photocopie de la carte d’identité**.

Pour les réservations par courrier, **joindre une enveloppe timbrée** avec votre adresse.

**ATTENTION**: **Les inscriptions seront terminées le 7 juillet 2019,**

**nous ne prendrons pas d’inscription le jour du vide grenier**

 ……………………………………………………………

**ATTESTATION - INSCRIPTION AU VIDE GRENIER**

**Je soussigné(e)**

**Nom : …………………………………………………. Prénom : …………………………………………………….**

**Né(e) le : …………………………… à Ville : ……………………………………… Dpt : ……………………….**

**Adresse : …………………………………………………………………………………………………………………..**

**Code postal : ……………………………….. Ville : ………………………………………………………………..**

**Téléphone : ……………………………….… Email : …………………………………………………………..….**

**Véhicule : Marque : …………………………… Modèle : ………………………… N° immatriculation : …………………………….**

**Déclare sur l’honneur : Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code du commerce)**

**Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l’année civile (article R 321-9 du code pénal).**

**Fait à ……………………………………………………, le ……………………………………………**

**Signature**

**Je déclare avoir pris connaissance du règlement du vide grenier annexé.**

**Ci-joint mon règlement de …………euros pour l’emplacement d’une longueur de …………….mètres.**

**Attestation devant être remise à l’organisateur qui la joindra au registre pour remise à la Mairie de la commune**

**Règlement du Vide Grenier de la Fête de la Mer du 14 juillet 2019**

1 – L’entrée du vide grenier est gratuite pour les visiteurs,

2 – Les ventes de produits consommables, d’objets et de meubles neufs ne sont pas tolérés.

3 – Les emplacements sont réservés aux particuliers et aux professionnels.

4 – La vente par les enfants est autorisée sous contrôle parental.

5 – L’utilisation d’une sonorisation individuelle n’est pas autorisée.

6 – L’équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel, de véhicule ou des objets exposés qui demeurent sous l’entière responsabilité de leur propriétaire

7 – La vente de boissons et la petite restauration sont strictement réservées à l’Amicale des Plaisanciers de Saint Brévin Mindin, place Bougainville.

8 –Aucun emplacement ne pourra être occupé ou utilisé si le dossier d’enregistrement est incomplet, l’accusé de réception faisant foi.

 9 – L’installation s’effectuera à partir de 7h00. L’Amicale se réserve le droit de récupérer les emplacements si le bénéficiaire ne s’est pas présenté avant 9h00 (sauf en cas de retard justifié).

10 – Les places affectées par les organisateurs ne sont pas modifiables pour quelques raisons que ce soit le jour du vide grenier.

11 – En aucun la somme versée pour la réservation ne pourra être remboursée.

12 – Le véhicule sera garé dans les rues adjacentes en dehors de l’aire du vide grenier. Les véhicules ne sont pas tolérés sur le site du vide grenier. Le plan de circulation et de sécurité sera strictement respecté. Tous véhicules présents sur le site fera l’objet d’un enlèvement par la police.

13 – Le bénéficiaire s’engage à se munir d’une pièce d’identité.

14 – Le bénéficiaire s’engage à tenir son stand ouvert de 9h00 à 18h00 et à quitter les lieux avant 19h30 en ayant débarrassé et nettoyé correctement l’espace occupé.

15 – Le nombre de places étant limité, les dossiers seront traités par ordre chronologique d’arrivée, dans la mesure des places disponibles. Les personnes désirant avoir des emplacements contigus devront adresser un dossier unique regroupant les divers demandeurs ; les demandes hors de ce cadre ne seront pas pris en compte.

16 – Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé sur les lieux avant 18h00.

17 – Sont interdits à la vente, les animaux, biens alimentaires, alcool et tout ce qui n’entre pas dans le cadre du vide grenier.

18 – Se munir de son matériel : table, chaise, etc…